



N° 133
28 mai 2003
Bimensuel

Dans ce numéro

ACTUEL

Serge Terribilini, nouveau secrétaire général du Département des institutions et des relations extérieures

2

TRAVAILLER

Primes et horaires variables: le Conseil d'Etat en a fixé les modalités dans des directives provisoires.

3

EMPLOI

34 postes vacants.

8

UNE JOURNÉE AVEC

Vingt ans d'un parcours professionnel revus par André Joly, pasteur à Nyon.

12

CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14

MEMENTO

Une exposition du Musée botanique nous décortique la nomenclature «en deux mots» des plantes.

16



ANNIKA GIL

7 Suisses sur 10 vivent en zone urbaine. Dans le canton de Vaud, la seule agglomération lausannoise compte 40% de la population du canton, soit 235'000 habitants, et un tiers des 13'000 entreprises vaudoises.

DOSSIER

Entre communes et Canton, voici les agglomérations

Les villes et leurs banlieues jouent un rôle économique et culturel essentiel. Mais elles rencontrent également des difficultés sociales – pensons à la concentration de personnes dépendantes de la drogue, par exemple – et de transports – bonjour les bouchons!

Pour traiter des zones urbaines, les échelles fédérale, cantonale et communale ne permettent pas de trouver des réponses adéquates. D'où l'émergence d'une nouvelle dimension: l'agglomération. Ce mot évoque beaucoup de notions, en particulier celle de l'aggloméré, matériau constitué d'éléments composites finalement très solide et bien pratique. En urbanisme, le terme a été utilisé pour la première fois dans les années soixante.

Créer une agglomération c'est se lancer dans une aventure nouvelle, car tout est à

construire. Il s'agit d'inventer, sur fond de collaboration intercommunale, un nouvel échelon institutionnel entre Canton et communes, qui aura ses tâches, son budget et ses autorités propres. L'idée est en marche. Elle est inscrite dans la nouvelle Constitution cantonale. Elle est soutenue financièrement par la Confédération.

Le dossier de cette Gazette propose de voir comment, petit à petit, l'idée d'agglomération se concrétise. Par exemple à Lausanne, qui a lancé un projet pilote pour créer une agglomération d'ici à la fin de cette décennie. Ce projet doit être mûr pour 2004 afin de pouvoir briguer une éventuelle subvention de la part de Confédération. Il y a 24 projets sur les rangs en Suisse, dont deux dans le canton de Vaud (Lausanne Région et Riviera).

pages 4 à 7

Vache de canton!

ETAT DE VEAU
Département des institutions
et des relations extérieures
Service des affaires culturelles

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 16 mai 2003

Notre pauvre canton ne méritait pourtant pas telle insulte: se faire traiter de jeune ruminant alors que justement on lui demande par courrier une subvention. En ces temps de vaches maigres, il fallait oser! Les auteurs d'une lettre adressée récemment au Service des affaires culturelles ont osé. Commentaire de la cheffe dudit service, Brigitte Waridel: «Jamais mes collaborateurs ne répondent: *meuh* au téléphone mais à *l'eau*, comme tout le monde.»

 **PETITES ANNONCES**

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Nouveau secrétaire général au Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat a désigné, à l'issue d'une procédure de recrutement approfondie, le nouveau secrétaire général du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) en la personne de Serge Terribilini. Ce dernier prend la succession de Jean-François Bastian, récemment désigné en qualité de délégué du Conseil d'Etat à la Constitution. Serge Terribilini se voit ainsi confirmé, avec effet au 1^{er} juin 2003, dans une fonction qu'il assumait ad intérim depuis le 1^{er} février 2003.

Agé de 39 ans, marié et père de deux enfants, Serge Terribilini est au bénéfice d'une licence en sciences politiques (1989), d'un Master (1994) et d'un doctorat en Administration publique (1999). Il fut d'abord assistant à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne entre 1990 et 1995, puis collaborateur scientifique à l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique), durant 6 ans, où il a mené des activités de recherche et de conseil. Il est entré au service de l'Administration cantonale



ANNIKA GIL

vaudoise en 2001 au Service des affaires extérieures en qualité de secrétaire aux affaires fédérales. Il y a acquis une solide expérience des questions politiques et institutionnelles, notamment celles concernant le DIRE.

M. Terribilini a été choisi à l'issue d'une procédure de recrutement où 31 candidatures ont été déposées.

A louer: à Anzère, studio à la semaine (2 pers.). Centre du village, balcon plein sud, calme. Tél. prof.: 021 316 63 54.

A louer: à Lausanne, quartier Mon-Repos, du 1^{er} août 2002 au 31 juillet 2004, 3,5 pièces, meublé, cachet, vue sur le lac, balcons, cuisine agencée. Prix: 1400.-/mois, charges comprises. Possibilité d'avoir une place de parc. Tél.: 021 311 52 29 (locataire) ou 021 312 98 37 (concierge).

A vendre: Les Mosses, grand chalet meublé, confortable, grand séjour, 5 chambres + appartement de 2 pièces au rez. Idéal pour ski de piste et de fond. Tél.: 021 731 16 65 ou 079 545 22 23.

A vendre: VW Polo 1.3, 1994, ancienne forme, 85'000 km, blanche, expertisée juin 2002, 4 roues hiver, bon état, eurotax. Prix: 4500.-, cédée 3500.-. Tél.: 079/446.21.87.

A vendre: Ford KA 1,3 Collection noire - Janvier 2002,

8000 km, airbags conducteur et passager, direction assistée, verrouillage centralisé, lève-vitres électrique + options: ABS, peinture métallisée, climatisation, radio-CD, vitres arrières teintées, aileron arrière. Prix: 14'500.-, à discuter (valeur à neuf: 18'500.-). Tél.: 079 637 39 91.

A vendre: Suzuki 4X4, 2l, Grand Vitara, gris métal, 2 portes, air conditionné, 1 1/2 année. Prix: 25'000.-. Tél 078 686 97 27.

A vendre: imprimante EPSON STYLUS C60, valeur à neuf: 300.-, cédée à l'état de neuf pour 150.- (à discuter). Tél.: 021 647 44 82 ou 021 316 71 53.

A vendre: flûte traversière d'occasion Muramatsu, argent, MFG.Co Tokorozawa Japan n°240 45. Prix: 2500.- (à discuter). Tél.: Anne-Laure Dépraz, 079 664 00 63.

A vendre: machine à tricoter SINGER avec moteur électrique, valeur à neuf 3000.-, cédée à l'état de

neuf pour 1000.- (à discuter). Tél.: 021 647 44 82 ou 021 316 71 53.

A vendre: lot de cartouches d'encre et lasers à moitié prix. info@inks.ch ou sur www.inks.ch.

A vendre: table de balcon (ou jardin), couleur bleu foncé, dimensions: 100cm x 65cm, en métal traité (résiste aux intempéries), construction solide, bon état. Prix: 60.-. Tél: 021 323 83 29 (soir).

A vendre: un album de timbres magnifiques, tableaux et peintures, de grands formats, de tous les pays. Neufs et oblitérés propres, en coin. Plus de 1200 timbres dans gros album de 30cm sur 22,5cm, 64 pages complètes. Bradé Frs. 150.- seulement. Tél. 021 881 33 39.

Brocante: Bursins, marché campagnard et brocante, lundi 9 juin. Le pressoir du Logis de l'ours tiend stand sur la place du village. Nombreux livres, bibelots, vaisselle, etc. 15% de rabais au porteur de l'annonce.

Primes et horaires variables définis par des directives provisoires

Après le niveau légal et réglementaire, les directives constituent le troisième élément du dispositif de la nouvelle Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. Au plus près des préoccupations quotidiennes de chacun, ces directives sont complexes; leur élaboration nécessite un gros travail et une large consultation qui prennent du temps. Néanmoins, certaines questions pratiques doivent être réglées de manière urgente, et l'Etat a recours à des directives provisoires. C'est le cas d'une première directive concernant les primes, et d'une autre sur l'aménagement du temps de travail.

Les primes

L'octroi planifié de primes liées à des contributions spécifiques et particulièrement élevées des collaborateurs constitue une nouveauté à l'Etat de Vaud. Ce système encore rare dans les autres collectivités publiques répond au besoin de reconnaissance et de valorisation de l'engagement professionnel. Il représente en outre une heureuse alternative au principe du salaire au mérite, écarté par la Loi.

- La Loi sur le personnel prévoit la possibilité d'octroyer chaque année des primes pour un montant proportionnel à la masse salariale (art. 27).
- Le Règlement général d'application précise qu'une prime peut être octroyée dans les cas suivants (art. 46):
 - a) les contributions du collaborateur sont exceptionnellement élevées;
 - b) l'activité est effectuée en dehors des tâches ordinaires;

- c) le collaborateur a achevé un projet difficile ou une partie de celui-ci;
- d) le collaborateur a permis d'optimiser un processus ou l'exécution d'une tâche.

Des sous, des cours,...?

- La prime peut être attribuée de manière individuelle ou collective. Elle est de type monétaire ou non au choix du collaborateur concerné. Dans ce dernier cas, elle peut prendre la forme de congés, de cours, d'apéritifs ou autres (art. 47).
- La prime est octroyée soit par le chef de département, sur préavis du Service du personnel, pour les fonctions qui relèvent du Conseil d'Etat; soit par le chef de service, sur préavis du responsable des ressources humaines, dans les autres cas (art. 48).
- Pour le collaborateur concerné, le montant de la prime est au maximum de 5% du salaire annuel brut, 13^e salaire compris, mais au minimum de 500 francs (art. 49).

Qui y a droit?

- La nouvelle directive, troisième niveau du dispositif, définit les catégories de personnel concernées par les primes:
 - a) les policiers;
 - b) les services d'exploitation et d'entretien;
 - c) le personnel administratif;
 - d) les chefs de service.
 Les enseignants au bénéfice d'une enveloppe séparée ne sont pas touchés par ce système de primes.
- La directive fixe le montant global des primes à disposition pour l'année 2003 seulement. Ce

montant correspond à 0,25% de la masse salariale brute des catégories concernées.

- Les montants sont répartis proportionnellement à la masse salariale par départements puis par services. Les montants disponibles pour les collaborateurs dont l'autorité d'engagement est le Conseil d'Etat sont réservés pour chaque chef de département.

L'horaire variable

Le Règlement général de la Loi sur le personnel prévoit plusieurs articles concernant l'aménagement du temps de travail (art. 117 et 118). Certains aspects pratiques doivent encore être précisés, particulièrement la question de l'horaire variable. La nouvelle directive définit un cadre minimal en la matière, mais elle n'est pas exhaustive et à ce titre, ne peut exister que de manière provisoire. Un groupe de travail a été constitué, afin d'élaborer une directive définitive qui sera soumise aux associations du personnel notamment.

Au vu des remarques exprimées, qui tendaient soit à l'extension des plages horaires soit à leur réduction, le Conseil d'Etat a décidé de s'en tenir pour le moment aux plages fixes actuelles, soit:

de 8h30 à 11h30, et de 14h00 à 16h30.

Les chefs de service ont cependant la possibilité d'assouplir ces horaires s'ils le souhaitent, à condition de ne pas altérer la bonne marche du travail ni la qualité du service public.

ODz

La Loi sur le personnel et son dispositif réglementaire peuvent être consultés in extenso sur le site www.spev.vd.ch

Une expérience accomplie des primes

Roland Bonzon est responsable depuis quelques mois des ressources humaines au Département des infrastructures. Il a travaillé précédemment dans une grande entreprise parapublique où un système de primes comparable à celui de l'Etat de Vaud a été introduit. Il livre ses impressions à ce sujet:

Il n'y a pas que l'argent!

«Je pars du constat que l'argent n'est pas le seul facteur de motivation. L'intérêt porté aux formes de reconnaissance et de rémunération a été largement étudié dans le cadre de recherches scientifiques (Herzberg, Vroom, Porter et Lawler ou encore les études de l'OCDE). Il a été démontré que le contenu du travail, la formation, l'enrichissement des tâches, les possibilités d'avancement ainsi que d'autres éléments sont autant de facteurs de motivation.

Eviter les effets pervers

Plus concrètement, les expériences réalisées dans le cadre de mes anciennes activités démontrent que l'octroi de primes doit être géré d'une manière optimale. En effet, tous les praticiens s'accordent à reconnaître que, mal conçu ou mal géré, le système des primes peut provoquer des effets pervers.

Je me souviens par exemple que des primes ont été octroyées à plusieurs collaborateurs qui avaient achevé un projet difficile. Ces primes ont été accordées par les supérieurs directs des collaborateurs. Si ces derniers ont apprécié dans un premier temps la reconnaissance ainsi manifestée, il a fallu déchanter: les supérieurs ne s'étant pas concertés, les primes se sont avérées sensiblement différentes d'un collaborateur à l'autre. Ceux qui ont reçu les primes les plus faibles avaient le sentiment d'être lésés, ce qui produisait le contraire du résultat recherché.

RRH: «garants du système»

Cependant, je reste très optimiste quant à cette innovation apportée dans notre administration, car elle donne un moyen de reconnaissance supplémentaire ponctuel. Il s'agit cependant d'appréhender ce domaine dans un souci d'équité, d'éthique et de transparence. J'ajoute que les responsables départementaux des ressources humaines sont appelés à devenir les garants de ce système».

Roland Bonzon



L'irrésistible émergence de l'agglomération

Imposées par la croissance urbaine, voulues par la Confédération, prévues par la nouvelle Constitution cantonale, les agglomérations seront, dans quelques années, une réalité institutionnelle. Cela changera les relations entre les communes, comme entre les communes et le Canton.



Près de 7 Suisses sur 10 vivent aujourd'hui dans des zones urbaines.

A la Confédération: une stratégie et des sous

En décembre 2001, la Confédération présentait sa politique pour les agglomérations. Son but: promouvoir davantage le développement durable (voir encadré p. 5) des agglomérations en encourageant la réalisation de projets novateurs. Le moyen: une politique d'encouragement mieux ciblée. Le tout est enregistré dans le rapport «Politique des agglomérations de la Confédération», rédigé conjointement par l'Office fédéral du développement territorial et le Secrétariat d'Etat à l'économie.

Concrètement, la Confédération décide de consacrer environ 11 millions de francs d'ici à 2010 pour soutenir des projets novateurs, ainsi que 300 à 350 millions par ans à partir de 2006 en faveur du trafic d'agglomération. Sa stratégie s'articule sur cinq axes:

1. Mieux tenir compte des besoins des agglomérations dans les politiques sectorielles. Un réseau regroupant les offices fédéraux concernés contribuera à promouvoir la coopération horizontale.
2. Renforcer la collaboration verticale, entre la Confédération, les cantons et les villes, voire les communes. La Confédération a mis en place une Conférence tripartite sur les agglomérations avec ses partenaires: la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses.
3. Encourager la collaboration au sein des agglomérations.

4. Encourager les villes suisses à s'intégrer au réseau des villes européennes. Ceci suppose d'intensifier les collaborations de ville à ville, mais aussi de prendre des mesures au niveau du raccordement au réseau des trains à grande vitesse.

5. Informer, encourager les échanges d'expériences et sensibiliser la population et les politiques à la réalité urbaine de la Suisse.

En parallèle, le Conseil fédéral a décidé le 22 août 2001 de s'engager davantage en faveur du trafic d'agglomération. A court terme, il s'agit essentiellement de renforcer l'engagement financier de la Confédération dans ce domaine. À long terme, ce soutien devrait être renforcé par une politique de type incitatif. Ainsi, les contributions fédérales pour le trafic seraient allouées aux agglomérations qui créent un organisme commun et démontrent que la coordination des transports avec le développement urbain est optimale.

Pour tenir compte de cette stratégie, des adaptations légales sont en préparation.

Dans le canton: la nouvelle Constitution, EtaCom, M2, ...

Le Canton de Vaud s'est lui aussi engagé ces dernières années dans un processus de reconnaissance des agglomérations.

Dans les textes d'abord, la Constitution du 14 avril 2003 consacre un article à l'agglomération (art. 157). Collectivité de droit public, elle est composée de communes

urbaines contiguës et comprend une ville centre. Elle a la personnalité juridique, mais ne peut pas prélever ses propres impôts. Son organisation, son financement et son contrôle démocratique seront inscrits dans une loi qui devrait être approuvée d'ici 2005.

Par analogie avec les fédérations de communes figurant également dans la nouvelle Constitution (art. 156), l'agglomération est dotée d'une autorité délibérante et d'une autorité exécutive. La première est élue par les législatifs des communes membres, la seconde par l'autorité délibérante. L'agglomération gère seule les tâches que les communes membres lui délèguent. Ces tâches sont financées par des contributions communales.

Dans les faits ensuite, plusieurs chantiers en cours s'inscrivent dans l'esprit du projet lancé par la Confédération: EtaCom, bien sûr, mais aussi le M2, le schéma directeur de l'Ouest lausannois, Police 2000, les transports scolaires.

FC

En savoir plus grâce au net

Sur la politique des agglomérations lancée par la Confédération: www.arena.admin.ch/arena/fr/quer/agglomeration/index.htm

Sur le développement durable: www.un.org, site des Nations Unies; www.agora21.org, site francophone du développement durable; www.arena.admin.ch/arena/fr/, pour la politique fédérale en la matière.

De la COREL à Lausanne Région

Grand objectif du Plan directeur cantonal de 1987, la création d'entités régionales a progressé dans l'ensemble du canton au cours de ces quinze dernières années. C'est ainsi que les 26 communes de la région lausannoise bénéficient d'une solide expérience de mise en commun des questions à l'échelle de la région. Celles-ci portent sur les affaires sociales, la gestion du territoire et des équipements, le financement régional et la promotion économique.

En 2002, la COREL, Communauté de la région lausannoise, s'est rebaptisée «Lausanne Région», association de droit privé. En se dotant de nouveaux statuts, Lausanne Région a pu clairement annoncer sa volonté d'orienter son action vers la création d'une agglomération.

235'000 habitants concernés

Créer l'agglomération c'est viser deux buts: améliorer la qualité de la vie et renforcer l'attractivité de la région. Ceci concerne les 235'000 habitants de *Lausanne Région* et ses 13'000 entreprises, c'est-à-dire près de 40% de la population du canton et un tiers du total des entreprises vaudoises.

La collaboration régionale devrait donc bientôt céder le pas à l'agglomération. Lausanne, mais aussi Vevey-Montreux-Riviera prennent place parmi les 24 projets-modèles

qui bénéficient d'un soutien de la Confédération.

24 projets en Suisse

Pour la Suisse romande, six projets ont été retenus, dont deux pour le canton de Vaud: Lausanne, adopté en mars 2002 et, depuis l'automne dernier, Vevey-Montreux-Riviera. Les autres projets romands sont issus de l'agglomération franco-valdo-genevoise, de Neuchâtel, de Fribourg et de Delémont. Les 24 projets peuvent être consultés sous www.ave.ch.



Objectif de la politique fédérale des agglomérations: promouvoir davantage le développement durable. La création de parkings de dissuasion tels ceux aménagés en périphérie de Lausanne (ici le parking relais de Vennes) participe de cet objectif puisque les automobilistes sont invités à y garer leur véhicule avant de se rendre au centre ville en bus.

Le concept du développement durable

En 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, dite commission Brundtland (du nom de sa présidente), a donné une définition du développement durable qui est désormais reconnue dans le monde entier. Il s'agit d'un développement «qui permet à toutes les populations vivant actuellement sur Terre de satisfaire leurs besoins sans compromettre les possibilités des générations futures.»

«Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui tout seul»

En 1992, les Nations Unies réunies en conférence à Rio de Janeiro ont développé les principes du développement durable qui se concrétisent au travers d'Agenda 21. En septembre 2002, le sommet de Johannesburg s'est terminé par l'adoption de dispositions sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du res-

pect de l'environnement. Pour mémoire, voici l'article premier du rapport de Rio :

«L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.» FC

Le développement durable dans le canton

Le Conseil d'Etat a adopté le principe d'un plan de développement durable cantonal contenant les objectifs du gouvernement. Il s'appuie sur trois piliers:

- 1) aider les communes en leur donnant des outils pour réaliser des Agendas 21 locaux,
- 2) montrer l'exemple, en introduisant les principes du développement durable dans les activités de l'administration et en fixant des conditions de fonctionnement de l'administration conformes au développement durable. Cette démarche se fera de façon coordonnée avec celle du plan directeur cantonal dont les objectifs sont similaires et qui traite de l'incidence spatiale des activités en questions.
- 3) mettre en application la réforme fiscale écologique.



L'agglomération lausannoise pas à pas

L'agglomération lausannoise pourrait être une réalité avant 2010. Le calendrier est établi, et les moyens financiers prévus par la Confédération.

La méthode choisie pour conduire le projet pilote «Agglomération lausannoise» est de se concentrer sur le contenu avant d'aborder les questions de structure et d'organisation. Le projet se déroule sur deux ans: il a démarré il y a un peu plus d'un an et se terminera au printemps 2004. A ce moment-là, les bases seront posées pour concrétiser la création de l'agglomération. Parallèlement, un «programme d'agglomération» devrait être approuvé par le Canton et les communes en 2006. Dans l'intervalle, la loi sur les communes aura été révisée en lien avec la nouvelle Constitution et aura donc intégré cette nouveauté. En 2006 toujours, le plan directeur cantonal devrait lui aussi être adopté. Enfin, il est prévu que les aides financières de la Confédération se concrétisent en 2006.

D'avril 2002 et jusqu'à la fin de l'année dernière, des représentants du Canton, de l'association Lausanne Région et de la Ville de Lausanne ont réalisé un état des lieux des thématiques communes à la région et des collaborations existantes. Ils se sont répartis en trois groupes (économie; urbanisme, transport et environnement; institutions et finances) pour définir des domaines prioritaires à traiter dans une optique environnementale et de développement durable. Cette première phase s'est terminée par des séances de concertation avec les communes concernées.

Depuis quelques semaines, la deuxième phase du projet-pilote a démarré. Elle se terminera en septembre prochain et permettra d'aboutir à une conception globale. Cinq domaines sont en chantier: l'urbanisation, les déplacements, l'habitat, la stratégie de développement économique, les grands équipements collectifs.

Urbanisation et déplacements, des chantiers de poids

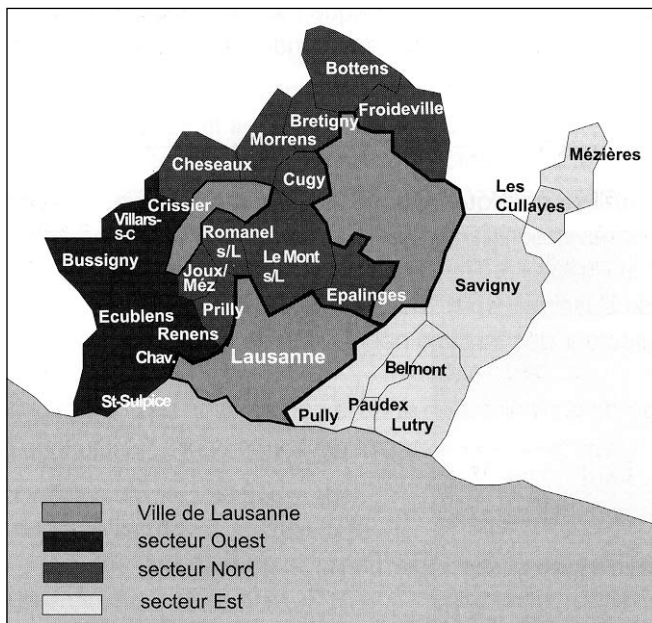
Dans le premier numéro de la publication du projet pilote «Agglomération lausannoise» (pour l'obtenir: sylvie.moserschori@sat.vd.ch), il est écrit que «la qualité de l'urbanisation est un des atouts d'une agglomération.» Mais qu'est-ce que l'urbanisation? Un article paru en mai 2002 dans *L'Irrégulier*, journal de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, nous propose plusieurs pistes pour y répondre. Il est en effet difficile de trouver

une seule définition car, comme l'affirme le géographe Martin Schuler, chargé de cours à l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC), «l'appréciation du phénomène de l'urbanisation peut être différente selon le choix des critères.» En France, par exemple, l'urbain est considéré comme «une unité fonctionnelle, c'est-à-dire que l'espace urbanisé couvre le comportement de mobilité quotidienne des individus, il correspond à leur pendularité journalière.» En Suisse, l'Office fédéral de la statistique réactualise les définitions tous les dix ans. L'agglomération, dans le cadre du projet de la Confédération, est entendue comme la rencontre d'éléments objectifs, comprenant l'intensité des mouvements pendulaires, mais aussi l'existence d'une volonté politique.

Le projet de la région lausannoise en chantier prévoit, selon la politique fédérale, de coordonner l'urbanisation avec les transports et l'environnement (qualité, air, bruit) dans un «Programme d'agglomération». Ce programme mettra en perspective l'ensemble des domaines analysés avec une politique d'aménagement incluant les questions d'environnement et de paysage.

Côté transports, le «portrait du canton» brossé en octobre 2001 dans le cadre du Plan directeur cantonal relève que «les déplacements pendulaires représentent aujourd'hui 35% du nombre de déplacements. De fortes augmentations ont eu lieu entre 1980 et 1990, tant au niveau du trafic intercommunal qu'intercantonal.» Les déplacements constituent donc un sujet particulièrement sensible en terme de développement durable. Car il faut savoir que plus de 70% des déplacements se font en voiture ou à moto.

La Confédération insiste d'ailleurs sur cette question, donnant la priorité au trafic d'agglomération. A partir de 2006, elle a l'intention de mettre à disposition chaque année entre 300 et 350 millions de francs en faveur du trafic d'agglomération. Conçu



Les 26 communes qui constituent «Lausanne Région» travaillent ensemble depuis plus de treize ans, jusqu'en 2002 sous le nom de COREL.

comme un cofinancement, cet engagement implique justement un projet d'agglomération. «La préoccupation essentielle de la Confédération est de mieux harmoniser le développement de l'urbanisation, du système des transports et les impératifs écologiques, seul moyen de freiner l'extension spatiale des agglomérations» («Le projet d'agglomération, les buts, les caractéristiques et les éléments de contenu en bref», Office fédéral de développement territorial, 30 janvier 2003).

Lausanne Région...-

- constitue un lieu de réflexions sur les problèmes de région, d'agglomération, de collaboration intercommunale;
- engage une réflexion sur les structures à mettre en place et les mécanismes de collaboration à développer afin de concrétiser ces idées;
- traite les questions d'intérêt régional qui lui sont soumises par ses membres et favorise la mise en œuvre de solutions efficaces;
- gère les politiques qui lui sont confiées par ses membres et coordonne leurs efforts (Lausanne Région s'est vue déléguer la promotion économique régionale);
- représente les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton et les autres régions;
- favorise le développement des contacts entre les autorités communales de la région et contribue à instaurer un climat de confiance et d'ouverture entre ses membres.

Le projet d'agglomération doit apporter la preuve que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que les effets sur l'environnement ont été réduits. Dans son projet, l'agglomération lausannoise veut donc définir une politique coordonnée des transports à travers la création de fonds commun d'investissement, de lieux de transfert modal (par exemple, passage de la voiture au bus), mais aussi par la concertation avec les entreprises de transports.

Habitat, stratégie de développement économique et grands équipements collectifs

Pour le projet d'agglomération, la ré-exion commune autour de l'habitat vise l'amélioration des possibilités de logement en ville, par une promotion de l'habitat en milieu urbain, et la création d'instruments financiers, notamment. Le problème de l'habitat doit être posé au-delà du cadre habituel limité au logement social; il doit englober la diversité de l'offre pour répondre aux divers types de demandes, mais aussi la mixité sociale. Cette ré-exion se déroule en effet dans une situation tendue et déséquilibrée du marché immobilier, car seuls 1,7% des appartements locatifs sont vacants. De plus, il faut se souvenir que les habitants du canton de Vaud restent avant tout des locataires: seul un quart d'entre eux possèdent leur logement.

Côté emploi, la région lausannoise regroupe un tiers des entreprises du canton; mais elle accueille 50% des emplois cantonaux. Dans la région sont localisées la plupart des activités de hautes technologies: biomédical, finances, informatique,

sièges de multinationales et de fédérations sportives internationales. Ces entreprises peuvent y trouver des centres de recherche et de formation avec l'Université, l'Ecole polytechnique, les Hautes écoles spécialisées, ainsi que des établissements de formation privés renommés comme l'IMD ou l'Ecole hôtelière, par exemple. C'est donc sur un potentiel fort que le projet d'agglomération peut s'appuyer pour définir la stratégie de développement économique. Les pistes identifiées visent le marketing urbain, le développement de réseaux de collaboration, les liens avec les milieux de la recherche, mais aussi l'étude des conditions légales et fiscales d'implantation, de la gestion du territoire ou encore de la présence d'un fonds d'investissement.

Vivre en ville enfin, c'est avoir accès facilement à des équipements sociaux, sportifs, de loisirs et de culture. La population en périphérie profite des avantages de la concentration de cette offre, sans avoir nécessairement à en payer le prix. La mise en commun des ressources devient de plus en plus évidente pour chacun. C'est ainsi

que le projet d'agglomération de la région lausannoise veut identifier les besoins à l'échelle de la région, les localiser, imaginer une forme de financement pour construire et exploiter ensemble ces équipements.

Les pilotes du projet

Le projet d'agglomération lausannoise est conduit par un groupe de pilotage politique présidé par Gustave Muheim, président de *Lausanne Région*, également représentée par Michel Wehrli, syndic de Bussigny. Pierre Chiffelle et Philippe Biéler y participent pour le Canton, Daniel Brélaz et Olivier Français, pour la Commune de Lausanne. La Confédération est associée aux ré-exions. Le groupe de pilotage s'appuie sur un groupe technique et le travail opérationnel est conduit par *Lausanne Région*. Le groupe technique a quelques mois devant lui pour coordonner les cinq chantiers en cours et travailler avec les acteurs sur le terrain. Car l'agglomération est une idée que chaque habitant de la région doit pouvoir s'approprier.

Francine Crettaz



Le métro M2 est un projet qui s'insère dans l'esprit du projet d'agglomération soutenu par la Confédération.

Les objectifs du projet pilote de l'agglomération Vevey-Montreux-Riviera

Le district de Vevey a une longue expérience de collaborations et de coopérations intercommunales, mises en place sous l'impulsion des communes du district. L'élaboration de son plan directeur régional, adopté par le Conseil d'Etat Vaudois fin 2002, a renforcé ces collaborations et a permis à la région de définir un programme d'actions dans les domaines où les communes sont appelées à collaborer encore davantage.

A côté des projets spécifiques qu'elle continue à développer, la région souhaite entamer une ré-exion plus globale sur les tâches et missions à fédérer et les formes de collaboration à mettre en place. Cette ré-exion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Constitution vaudoise qui propose deux nouvelles formes de collaboration intercommunale: la fédération de communes et l'agglomération. A cet égard, le

canton doit maintenant ancrer ces nouvelles notions dans la loi, notamment par le biais de la révision de la loi sur les communes, et ce, dans un délai de deux ans. Ces deux ré-exions seront donc menées en parallèle et pourront s'alimenter l'une l'autre.

Axé sur une entité régionale distincte des villes-centres cantonales, le projet doit permettre la mise en place de structures concrètes de collaborations intercommunales à une échelle «moyenne» (70'000 habitants, 10 communes).

Dans un premier temps, le projet prévoit une étape de l'ordre de 12 à 18 mois pour établir un bilan-diagnostic de l'existant et élaborer des propositions adaptées aux réseaux et aux structures en place, tout en préservant l'acquis. Ce calendrier serré vise à aboutir rapidement à des propositions concrètes et éviter le risque d'enlisement inhérent à ce genre de processus.

Une information/communication large devra être mise en place dans un deuxième temps, selon les éléments définis dans le cadre de la proposition institutionnelle.

Au niveau politique, le suivi du projet sera assuré par la conférence des syndics du district pour la région et par un représentant du gouvernement vaudois pour le canton. La conduite opérationnelle sera placée sous la responsabilité du service des affaires intercommunales, qui sera soutenu par un groupe de travail composé d'un ou plusieurs mandataires, d'un représentant du département cantonal des institutions et des relations extérieures et d'un représentant du Seco.

Extrait de la présentation du projet par Colette Rossier, responsable de projet, Service des affaires intercommunales du District de Vevey

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Chef-fe du Service de l'éducation physique et du sport 100%

Mission: assurer la direction du service; en gérer les ressources humaines, financières, matérielles et techniques. Développer un réseau relationnel auprès des partenaires du monde sportif (contacts internes et externes) (hors-classes).

Renseignements: M. Marc Bonzoms, 021/316.62.78

Adresse: réf. 4217G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 04.06.03

Publié dans la FAO le 27.05.03

Chargé-e de recherche pour le Service de l'emploi 100%

Mission: développer, acquérir, gérer et mettre à disposition des Offices régionaux de placement (ORP) une offre de cours, de programmes d'emplois temporaires, voire d'autres mesures, conformes au cadre légal et aux besoins du marché du travail (cl. 22-25).

Renseignements: M. Pierre-Antoine Reymond, 021/316.62.80

Adresse: réf. 4218G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.06.03

Publié dans la FAO le 27.05.03

Administrateur/trice des Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin et du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) 100%

Mission: assister les directions des Ecoles et stations cantonales d'agriculture de Marcelin et du CEMEF, dans la direction administrative et du personnel ainsi que dans l'organisation du travail. Responsabilité de l'administration générale des deux écoles, soit le secrétariat (rattaché physiquement à l'école d'agriculture), le secteur comptable et l'intendance (réfectoire, internat et entretien des bâtiments). En qualité de personne de liaison, organiser, coordonner et planifier les activités précitées en maintenant ou en créant les synergies propres à entretenir, voire développer, l'efficacité d'un réseau administratif et d'intendance performant et complémentaire (cl. 20-23).

Renseignements: M. Alfred Berginz, 021/801.14.51

Adresse: réf. 4196G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.06.03

Publié dans la FAO le 13.05.03

(2 postes) Secrétaire juriste au Service de l'emploi 100% et 50%

Mission: régler les contentieux en matière d'assurance-chômage entre les assurés et les autorités d'application de la loi dans le canton de Vaud. Instruire et rédiger des décisions administratives, principalement à la suite de recours déposés par des assurés. Négocier avec les diffé-

rents intervenants dans le cadre de procédures particulières (assurés, caisses de chômage, entreprises, autorités fédérales et cantonales) en collaboration avec ses supérieurs directs. Donner des avis de droit, conseils et informations aux assurés, aux autres instances du Service ou aux tiers (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Françoise Favre, 021/316.60.91

Adresse: réf. 4215G (100%) et 4216G (50%), Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 12.06.03

Publié dans la FAO le 20.05.03

Directeur/trice de la nursery-garderie Carambole 90%

Mission: diriger la nursery-garderie Carambole, organiser et coordonner les activités pédagogiques au sein de la structure, gérer et soutenir les équipes pédagogiques ainsi que le personnel administratif et technique, superviser les tâches administratives, telles que la gestion du budget et la facturation (cl. 18-20).

Renseignements: Mme Paola Biancardi, 021/316.44.48

Adresse: réf. 4198G, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Nicole Golay, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 04.06.03

Publié dans la FAO le 13.05.03

(2 postes) Educateur/trice de la petite enfance diplômé-e pour la nursery-garderie Mosaïque 65% et 85%

Mission: travail auprès d'enfants en nursery (de 3 mois à 3 ans) dans une des structures d'accueil pour la petite enfance de l'Etat de Vaud. Garantir l'encadrement éducatif des enfants et mener des actions qui contribuent à favoriser leur épanouissement; assurer leur passage de la vie familiale à celle d'une structure d'accueil (cl. 15-17).

Renseignements: Mme Bénédicte Muller, 021/314.49.70

Adresse: réf. 4199G (65%) et 4200G (85%), Nursery-garderie Mosaïque, Mme Bénédicte Muller, Mont-Paisible 20 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.05.03

Employé-e d'administration pour l'ORP d'Oron 50%

Mission: accueil, téléphones, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 10-12).

Renseignements: M. François Mauron, 021/316.04.88

Adresse: réf. 4206G, Office régional de placement, M. François Mauron, Au Bourg, CP 93 – 1610 Oron

Publié dans la FAO le 20.05.03

Employé-e d'administration pour l'ORP de Morges 100%

Mission: accueil, téléphones, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Anne Lüthi, 021/803.92.00

Adresse: réf. 4207G, Office régional de placement, Mme Anne Lüthi, Av. de la Gottaz 20, CP 2056 – 1110 Morges 2

Publié dans la FAO le 20.05.03

DFIN Département des finances

Juriste au Service du personnel, pour une durée limitée au 31.12.04 100%

Mission: soutenir le Chef de projet dans ses missions en rapport avec la mise en place de la nouvelle loi sur le personnel: fournir des avis de droit, rédiger des dispositions légales et réglementaires ainsi que des directives; participer à des groupes de travail, planifier, organiser et suivre les travaux (cl. 24-28).

Renseignements: Blaise Triponez, 021/316.19.43

Adresse: réf. 4204G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Blaise Triponez, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 13.06.03

Publié dans la FAO le 20.05.03

Collaborateur/trice technique A ou B pour le Service immobilier et logistique 100%

Mission: traiter de manière autonome les réparations urgentes et petits travaux d'entretien du parc locatif, planifier les travaux périodiques de maintenance des installations techniques et contrôler la bienfacture des révisions sous contrat. Définir et contrôler la bonne exécution des tâches de maintenance effectuées par le personnel de conciergerie. Participer à la mise en oeuvre de l'important programme de gestion et valorisation des déchets produits par l'Administration cantonale. Gérer le parc des machines d'exploitation.

Renseignements: M. Roland Perrin, 021/316.74.66

Adresse: réf. 4219G, Service immobilier et logistique, M. Roland Perrin, Av. de l'Université 5 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.05.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice du Gymnase de la Cité 100%

Mission: le directeur ou la directrice exerce les compétences qui lui sont dévolues par la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, la loi scolaire et le règlement des gymnases. Il/elle peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses compétences à ses collaborateurs et collaboratrices. Il/elle est responsable, en dernier ressort, de toutes les activités pédagogiques de l'établissement. Il/elle répond de son établissement envers le département et assure les relations avec les autres établissements. Le directeur ou la directrice est responsable: de la surveillance de l'enseignement, notamment par des visites de leçons; de l'organisation et du bon déroulement des examens; de la répartition de l'enseignement et de l'horaire des maîtres et des élèves; du respect de la discipline; de l'observation des dispositions légales et réglementaires par les maîtres et les élèves. Il/elle favorise les relations avec les parents. Tout en cherchant à donner l'unité désirable aux enseignements dans les classes de même niveau, aux méthodes pédagogiques et aux moyens de discipline, le directeur ou la directrice laisse aux maîtres la latitude compatible avec l'efficacité d'un enseignement équilibré (hors-classes).

Renseignements: M. Philippe Lavanchy, 316.34.02

Adresse: réf. 4197G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Philippe Lavanchy, Couvaloup 13 – 1014 Lausanne. Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier postal jusqu'au 4 juin 2003.

Publié dans la FAO le 13.05.03

Directeur/trice du Gymnase de Burier 100%

Mission: le directeur ou la directrice exerce les compétences qui lui sont dévolues par la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, la loi scolaire et le règlement des gymnases. Il/elle peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses compétences à ses collaborateurs et collaboratrices. Il/elle est responsable, en dernier ressort, de toutes les activités pédagogiques de l'établissement. Il/elle répond de son établissement envers le département et assure les relations avec les autres établissements. Le directeur ou la directrice est responsable: de la surveillance de l'enseignement, notamment par des visites de leçons; de l'organisation et du bon déroulement des examens; de la répartition de l'enseignement et de l'horaire des maîtres et des élèves; du respect de la discipline; de l'observation des dispositions légales et réglementaires par les maîtres et les élèves. Il/elle favorise les relations avec les parents. Tout en cherchant à donner l'unité désirable aux enseignements dans les classes de même niveau, aux méthodes pédagogiques et aux moyens de discipline, le directeur ou la directrice laisse aux maîtres la latitude compatible avec l'efficacité d'un enseignement équilibré (hors-classes).

Renseignements: M. Philippe Lavanchy, 316.34.02

Adresse: réf. 4227G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Philippe Lavanchy, Couvaloup 13 – 1014 Lausanne. Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier postal jusqu'au 16 juin 2003.

Publié dans la FAO le 27.05.03

Maître-esse d'enseignement A ou C, chargé-e de la gestion pédagogique, au Centre d'orientation et de formation professionnelle «Les Prés-de-Valmont» (COFOP) 45%

Mission: présider/animer les séances de synthèses et fixer les objectifs propres à chaque jeune.

Renseignements: M. Gérald Lugin, 021/652.40.51

Adresse: réf. 4211G, COFOP, M. Gérald Lugin, Av. Valmont 24 – 1010 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

Conseiller éducatif H/F pour le Service de la protection de la jeunesse 50%

Mission: veiller à l'application de la loi sur la protection de la jeunesse du 29.11.1978 et l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants. Surveillance et conseils auprès des institutions accueillant des enfants et des adolescents; visites de ces établissements. Contacts avec les comités, les directions et les équipes éducatives. Examen, conduite de nouveaux projets. Coordination de la politique du service en matière d'accueil institutionnel. (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Catherine Schmidt, 021/316.53.88

Adresse: réf. 4208G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

Conseiller/ère en orientation B (Conseiller/ère aux études) à la Faculté des SSP, Université de Lausanne 70%

Mission: conseiller les étudiant-e-s en psychologie à l'intérieur des programmes offerts par la Faculté et contrôler la conformité réglementaire et la cohérence pédagogique de leurs choix d'enseignements. Participer à l'élaboration de l'information générale à l'intention du public. Assurer le conseil et le suivi individuel des étudiant-e-s. Traiter la correspondance relative aux affaires étudiantes, notamment les demandes d'équivalence et de renseignements. Seconder le président de la commission pédagogique (cl. 21-23).

Renseignements: Mme Monica Torricelli, 021/692.32.91

Adresse: réf. 4220G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne.

Publié dans la FAO le 27.05.03

Maître d'enseignement professionnel C ou C en formation au Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), Marcelin, Morges 30%

Mission: élaborer et participer à des tâches pédagogiques et d'organisation de l'enseignement dans le cadre de l'enseignement professionnel: apprentissage de «gestionnaire en économie familiale».

Renseignements: Mme Maryline Rimbault, 021/801.14.54

Adresse: réf. 4222G, CEMEF, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin, M. Alfred Berginz, CP 352 – 1110 Morges

Délai de postulation: 10.06.03. Publié dans la FAO le 27.05.03

Maître d'enseignement professionnel C ou C en formation au Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), Marcelin, Morges 50%

Mission: élaborer les cours et participer à l'enseignement de la branche «Service de maison» dans le cadre de l'enseignement professionnel: apprentissage de «gestionnaire en économie familiale».

Renseignements: Mme Maryline Rimbault, 021/801.14.54

Adresse: réf. 4223G, CEMEF, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin, M. Alfred Berginz, CP 352 – 1110 Morges

Délai de postulation: 10.06.03. Publié dans la FAO le 27.05.03

Maître d'enseignement professionnel C ou C en formation au Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), Marcelin, Morges 40%

Mission: élaborer les cours et participer à l'enseignement de la branche culture générale dans le cadre de l'enseignement professionnel: apprentissage de «gestionnaire en économie familiale».

Renseignements: Mme Maryline Rimbault, 021/801.14.54

Adresse: réf. 4224G, CEMEF, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin, M. Alfred Berginz, CP 352 – 1110 Morges

Délai de postulation: 10.06.03. Publié dans la FAO le 27.05.03

Maître-esse de l'enseignement spécialisé ou Instituteur/trice, chargé-e de cours d'appui en branches générales, au Centre d'orientation et de formation professionnelle «Les Prés-de-Valmont» (COFOP) 50%

Mission: cours d'appui en branches générales aux apprenti-es du Centre.

Renseignements: M. Gérald Lugin, 021/652.40.51

Adresse: réf. 4211G, COFOP, M. Gérald Lugin, Av. Valmont 24 – 1010 Lausanne. Publié dans la FAO le 20.05.03

Employé-e principal-e d'administration pour le Service de la protection de la jeunesse 50%

Mission: établissement du courrier. Téléphone, réception et transmission des appels. Formation de l'apprenti (cl. 14-16).

Renseignements: M. Jean-Daniel Perrosset, 021/316.53.29

Adresse: réf. 4209G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

DINF Département des infrastructures

Juriste pour le Secrétariat général 100%

Mission: soutenir le Chef de projet dans ses missions en rapport avec

la mise en place de la nouvelle loi sur le personnel: fournir des avis de droit, rédiger des dispositions légales et réglementaires ainsi que des directives; participer à des groupes de travail, planifier, organiser et suivre les travaux (cl. 24-28).

Renseignements: Mme Ariane Zurbuchen

Adresse: réf. 4203G, Secrétariat général du DINP, M. Roland Bonzon, Riponne 10 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.05.03

Ingénieur-e C (Ingénieur-e électromécanicien-ne) pour le Service des routes 100%

Mission: assurer la coordination des études, la planification générale, la mise en soumission et la réalisation des travaux électromécaniques des Routes Nationales, ceci en étroite collaboration avec les sections «Etudes» et «Exécution». Votre domaine d'activités comprend plus particulièrement: les installations à courant faible, à courant fort et à moyenne tension; les téléphones de secours; les installations électromécaniques dans les tunnels: éclairage, ventilation, etc. L'ensemble des activités sera effectué dans le respect de l'environnement, les règles de sécurité et des principes et procédures de l'Assurance Qualité (cl. 22-25).

Renseignements: M. Fredy Frutschi, 021/316.72.48

Adresse: réf. 4221G, Service des routes, M. Daniel Brigolf, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.05.03

Ouvrier/ère principal-e A ou Ouvrier/ère qualifié-e (Mécanicien d'entretien H/F) pour le Centre principal d'entretien des routes nationales 100%

Mission: Assurer l'entretien général, les réparations et le dépannage des véhicules, engins et matériel divers affectés à l'entretien du réseau des routes et de ses annexes, et ceci dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité. Participer à l'entretien du réseau des routes et de ses annexes, en particulier dans le cadre du service hivernal.

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 021/316.76.00

Adresse: réf. 4171G, Centre principal d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, La Blécherette – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

Employé-e principal-e d'administration ou Employé-e d'administration au Centre d'entretien des autoroutes, Yverdon-les-Bains 50%

Mission: assurer dans un esprit de collaboration, de discrétion, de précision, garant d'un travail de qualité, respectueux des délais et de manière indépendante, tous les travaux de secrétariat et divers travaux administratifs du Centre. L'ensemble des activités sera exécuté dans le respect des principes et des procédures de l'Assurance Qualité.

Renseignements: M. Jacques Grand, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4212G, Centre d'entretien des autoroutes, M. Jacques Grand, CP 302 – 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 20.05.03

Ouvrier/ère qualifié-e (Employé-e d'entretien/jardin-paysage des autoroutes) pour le Centre principal d'entretien des routes nationales, La Blécherette 100%

Mission: assurer de manière indépendante la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer sur place la coordination des activités d'une équipe exécutant des travaux d'entretien particuliers sur l'autoroute, en relation avec la formation acquise. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 021/316.76.00

Adresse: réf. 3365G, Centre principal d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, La Blécherette – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Chef-fe de projet informatique A pour la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) 100%

Mission : assurer le suivi et la gestion de l'ensemble des projets en cours au sein du CCT. Organiser le déroulement des opérations. Planifier l'engagement des ressources aussi bien humaines que techniques et financières. Tenir à jour un état de la situation: avancement des travaux, engagement des ressources. Détecter les problèmes, anticiper les dérapages éventuels et informer la direction du CCT (cl. 28-30).

Renseignements : M. André Bourget, 021/316.20.20

Adresse : réf. 4225G, DPSI, M. André Bourget, Av. Recordon 1 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.05.03

Adjoint-e B (Conseiller/ère en organisation) pour l'Unité d'organisation 100%

Mission : l'Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation, récemment constituée pour accompagner les changements structurels et fonctionnels de l'Etat de Vaud, veut renforcer son équipe et met au concours un poste de Conseiller/ère en organisation. Vous conseillez et appuyez les responsables dans les démarches d'organisation de leur entité administrative. Vous conduisez des missions d'études ou d'audits organisationnels. Vous facilitez l'implantation de nouveaux systèmes de gestion dans le but d'améliorer la qualité du management et l'efficacité des structures. Dans un rôle d'assistance à la maîtrise de projet, vous participez à certaines réformes de l'Administration en collaboration avec les services transversaux (cl. 27-30).

Renseignements : M. Dominique Hayoz, 021/316.25.60

Adresse : réf. 4195G, Secrétariat général du DIRE, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.05.03

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Adjoint-e B (Responsable de l'unité Développement de la politique sociale (DPS) 80% (taux susceptible d'être augmenté à 95%)

Mission : la mission générale de l'unité «Développement de la politique sociale» consiste, pour l'état-major départemental, à proposer des axes stratégiques dans le domaine de la politique sociale cantonale. Cette mission générale se décline dans les cinq missions particulières suivantes: identifier les grandes problématiques qui sont ou seront d'actualité dans un avenir proche; identifier les besoins en information nécessaire pour

construire une politique sociale qui permette d'affronter ces problématiques en toute connaissance de cause; recueillir l'information adéquate; assurer et organiser la diffusion de l'information dans l'ensemble des services du département; proposer une politique sociale qui permette de gérer ce domaine d'activité à court et moyen terme. (cl. 27-30).

Renseignements: M. Ueli Tecklenburg, 021/316.50.23

Adresse: réf. 4205G, Secrétariat général du DSAS, M. Carlos Iglesias, Casernes 2 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Secrétaire juriste au Service des automobiles 70%

Mission: préparer les décisions de l'autorité en matière du droit de conduire (avertissement et retrait du permis de conduire) (cl. 22-25).

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 4179G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.05.03

Maître-esse de l'enseignement spécialisé (Coordinateur/trice de la formation en milieu de détention) 100%

Mission: enseigner et assurer la promotion, la gestion, le suivi et la coordination de la formation et de l'enseignement (cl. 18-22).

Renseignements: M. Joël Gavin, 021/316.17.48

Adresse: réf. 3889G, Prison de la Croisée, M. Sébastien Aeby – 1350 Orbe.

Publié dans la FAO le 20.05.03

Laborantin-e pour le Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires 80 à 100%

Mission: procéder à l'analyse des contaminants dans les denrées alimentaires et objets usuels (cl. 10-12).

Renseignements: M. Pierre Meiler, 021/316.43.43

Adresse: réf. 4214G, Laboratoire cantonal, M. Charles Charvet, Boveresses 155 – 1066 Epalinges

Publié dans la FAO le 20.05.03

Employé-e de bureau qualifié-e ou Employé-e de bureau spécialisé-e au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: immatriculer et enregistrer les véhicules routiers ou les bateaux.

Renseignements: M. Pierre-Alain Dick, 021/316.88.11

Adresse: réf. 4201G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.05.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)



Un métier, pasteur; un homme, André Joly

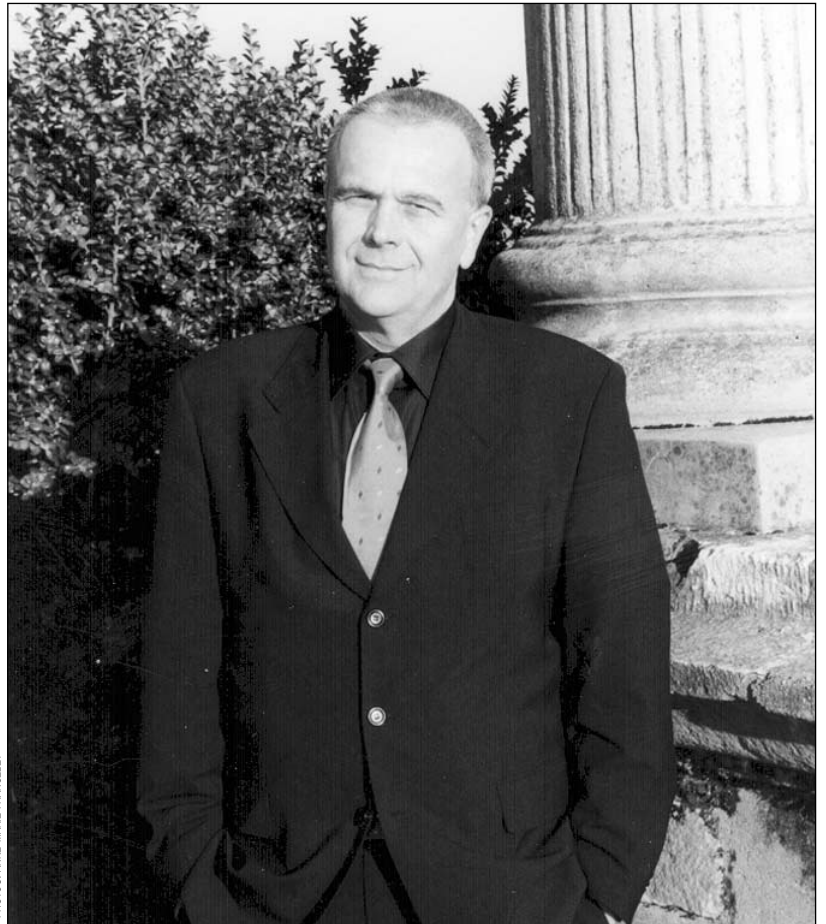
Comment pratique-t-on aujourd'hui le métier de pasteur? Dans une société où les jeunes préfèrent rester derrière leur ordinateur ou leur TV, reste-t-il encore des ados qui choisissent de consacrer quelques heures pour la religion? Quels conseils donner à un étudiant qui choisit de s'inscrire en Fac de théologie? Pour en savoir plus, nous avons rencontré André Joly, pasteur de Nyon, qui nous parle de sa profession.

Nom: Joly. Prénom: André. Profession: pasteur. Né en 1954, le Lausannois André Joly a eu, comme il le reconnaît lui-même, une vocation tardive. C'est au gymnase du soir qu'il décroche une maturité commerciale en 1978, puis s'inscrit à l'Université. «J'hésitais entre les Lettres, la Faculté de sciences sociales et politiques et la Théologie. En fait, je désirais choisir une profession qui me permette d'être en relation avec les gens. J'ai pensé au début à la diplomatie, mais les études de théologie ont été tellement fascinantes et intéressantes, j'ai rencontré des gens tellement formidables que je n'ai ensuite plus hésité. Vous savez, la Fac. de théologie, ce n'est pas une école à pasteurs, c'est beaucoup plus que ça.»

Après le diplôme, obtenu en 1982, et un stage à Cossonay, le jeune pasteur va travailler en Polynésie, à l'École pastorale de Papeete, de 1984 à 1987. De retour en Suisse, il est nommé à Saint-Légier jusqu'en 1999, année de la Fête des Vignerons, puis à Nyon où il exerce actuellement.

Grands changements

En 20 ans, évidemment, le métier a beaucoup évolué. Il y a d'abord un changement social: «A l'époque, la figure pastorale n'était guère contestée. Le pasteur était la personne qui était présente dans la pâte sociale de la cité, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas. Un petit exemple le montre d'ailleurs: auparavant, dans les hôpitaux, l'on obtenait facilement des listes de pa-



PHOTOS: ANNE-MARIE FRANCELET

Après un crochet par la Polynésie et un retour au bercail via Saint-Légier, André Joly, officie comme pasteur à Nyon depuis quatre ans.

tients que l'on allait visiter, aujourd'hui, cela devient plus difficile.»

Deuxièmement, la religion a une place différente dans une société en pleine mutation et les gens, en tout cas une certaine catégorie, font du religieux quand ils veulent et où ils veulent. «Par exemple, on m'a déjà appelé pour me dire: Notre mariage est fixé tel jour, à telle église, il faudrait venir à telle heure procéder à la cérémonie. Bref, on appelle le pasteur en dernière minute, après avoir déjà pris contact avec le traiteur, le eurier ou le styliste, et on compte aussi un montant dérisoire alloué à l'Eglise, même si le budget pour le mariage peut s'élever à 15 000 francs.

Enfin, le pasteur travaille différemment. En effet, on lui demande de laisser de côté les tâches où il est le moins à l'aise pour s'occuper principalement des secteurs où il se sent bien. Par exemple, le ministre qui s'entend particulièrement bien avec les jeunes travaillera davantage avec les enfants et les ados.»

Désertion des cultes?

Et la désertion des cultes dont parlent tous

les journaux? «Vous savez, sourit André Joly, je n'ai jamais eu le souvenir d'églises bondées. En tout cas, en 20 ans, je ne peux pas dire que je vois une différence à ce niveau-là. Certes, le dimanche matin on parle seulement devant une cinquantaine de personnes, voire 150 quand on organise un culte avec les enfants, ce qui est finalement peu en regard des 8000 personnes qui résident à Nyon. La pénétration reste faible sauf lorsqu'il y a des mariages, des enterrements ou des baptêmes.»

Et cela ne vous blesse-t-il pas qu'on fasse appel à vous seulement quand on a besoin de vous? «C'est vrai, je suis parfois agacé, parce que les gens ont besoin d'une relation de service avec l'Eglise. Beaucoup de gens ne veulent pas de contraintes le dimanche et trouvent que c'est du temps perdu de venir au culte, mais c'est ainsi, et il faut travailler avec. Un pasteur a le devoir non seulement d'alimenter la foi des personnes qui participent activement, mais également d'aller vers les autres qui nous appellent uniquement quand elles en ont besoin», ajoute André Joly.

Et Dieu dans tout ça? «Contrairement à

ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas un sujet tabou. Les gens parlent volontiers de Dieu, car ils ont beaucoup de choses à lui dire. Par exemple, lorsqu'une personne me dit: «Mais qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour mériter ça», je prends la balle au bond et parle avec lui. Mais, vous savez, je n'essaie pas de fourguer Jésus à tout bout de champ. Dans le cas des visites hospitalières, par exemple, la première chose que je demande à la personne qui est alitée est de savoir comment elle va. Parfois, on parle uniquement de choses mondaines. D'autres fois, en revanche, la discussion part beaucoup plus en profondeur et nous parlons alors de questions existentielles. Tout dépend de la personne que je rencontre.»

Conseils pour les jeunes

Pour le jeune qui désire s'inscrire en Fac. de théologie, quels conseils aimeriez-vous lui donner? «Tout d'abord, il est indispensable d'être bien dans sa peau, dans sa vie, dans ses relations. Durant notre travail,

nous rencontrons des moments inoubliables, mais aussi des moments difficiles où on côtoie la vie, la mort, la maladie, la souffrance. Si l'on n'est pas bien dans sa tête, cela sera beaucoup trop difficile. Ensuite, je dirais aussi qu'il faut beaucoup d'humilité, se rendre compte qu'on ne peut pas tout faire, qu'on ne doit pas tout faire et fixer les priorités du jour. Enfin, il ne faut pas hésiter à tout remettre sur le métier, se dire que si on fait bien une chose un jour, on ne le fera peut-être pas forcément quelques années plus tard et, surtout, continuer à lire:



Entre mariages, enterrements, visites en hôpital et baptêmes, André Joly se consacre aussi aux jeunes. Ici, il est en train de régler les derniers détails d'un voyage avec des catéchumènes.

au niveau théologique, on n'a jamais fini de ré-échir.»

Anne-Marie Francelet

Un pasteur, ça court un peu, beaucoup, énormément

Entre les cultes et les réunions, les mariages, les enterrements, les séances avec les politiques, les baptêmes, les rencontres avec les jeunes ou avec les aînés, un pasteur, ça court énormément. Les réunions ont lieu souvent le soir, ce qui fait que la vie privée en prend un sacré coup, mais... André Joly aime sa profession. «C'est vrai qu'on est loin du compte des 35 ou 40 heures, s'amuse le pasteur, mais c'est la règle du jeu. On travaille souvent le soir, mais si un jour je décide d'aller boire un café avec ma femme à 9h du matin, car je n'ai pas de réunion, je peux le faire sans problème. J'appartiens à l'une des rares professions de l'Etat qui me permet de m'organiser comme je l'entends.»

Ce vendredi de mars où nous nous rencontrons est en tout cas une journée chargée, une journée finalement banale. Premier rendez-vous à 9 heures. Ensuite, rédaction d'un texte concernant le décès d'une personne dont l'enterrement a lieu dans l'après-midi. Rencontre avec la journaliste, souper en commun avec un collègue pasteur, puis réunion avec des jeunes qui préparent un grand projet puisqu'ils partent ensemble cinq jours à Paris dans le cadre d'un voyage culturel, convivial et religieux.

Signé André Joly et David Freymond, pasteur de la paroisse voisine de la Dôle, ce projet est un bel exemple pour prouver que le catéchisme, finalement, ce n'est pas si mal que ça. Dix-neuf jeunes de la

région nyonnaise de 15 à 18 ans ont effet découvert la Ville-Lumière sous un autre jour (ndlr. Le voyage a eu lieu la semaine après Pâques), puisqu'ils ont eu l'occasion de rencontrer des responsables de la Grande Mosquée, d'une Synagogue, de l'Armée du Salut, de Notre-Dame et de l'Oratoire du Louvre qui est une paroisse protestante.

Pour ce voyage, les pasteurs ont pris des contacts, réservé des chambres et réglé mille et une questions d'intendance. De leur côté, les jeunes ont préparé des dossiers de deux pages sur l'islam, le ju-

daïsme, le protestantisme, le catholicisme et les Salutistes. Ces adolescents, comme Aurélien, Florence, Florian ou Samuel, sont conscients de la chance unique qu'ils ont eue de participer à ce voyage: la visite de la Tour Eiffel ou des Champs Elysées, c'est déjà pas mal, mais quand on a l'occasion de découvrir Paris sous un autre aspect, c'est encore mieux.

Il est 21h 30. La séance prend fin. Il y a encore mille choses à régler. Pour demain, ou un autre jour.

AMF



Les pasteurs André Joly et Cédric Freymond (au fond, à droite) en compagnie d'un groupe d'adolescents avec lesquels ils sont partis à Paris. A la découverte, entre autres, du foisonnement religieux de la capitale française.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Réorganisation des arrondissements de l'état civil

Les nouvelles dispositions du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil en vigueur dès le 1er janvier 2000 imposent aux cantons de réorganiser les arrondissements de l'état civil. L'office de l'état civil de Lausanne étant actuellement dirigé à titre intérimaire par l'officier de l'état civil de Prilly, le Conseil d'Etat a décidé, après consultation de la préfecture de Lausanne et des communes concernées, de regrouper, au 1er juin 2003, ces deux offices pour en faire l'arrondissement de l'état civil du Grand Lausanne, dont les locaux seront transférés à la rue Caroline 2, à Lausanne. Cet arrondissement fonctionnera également à titre d'office pilote du système Infostar (INFormatisiertes STAndesRegister) dans le canton. Pour permettre le déménagement, les bureaux seront fermés le vendredi 30 mai 2003 toute la journée.

Office de l'état civil, Rue Caroline 2, CP 2692, 1002 Lausanne, tél. 021 316.08.16, Fax 021 316.08.24 Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 09h00 - 11h30, 13h30 - 16h00, mardi: 09h00 - 16h30 non-stop

Henri Rothen, chef du Service de la population, 021 316 46 46

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Garantie de l'Etat pour les emprunts d'une société de chauffage à distance

Le Conseil d'Etat a accepté d'octroyer la garantie de l'Etat pour les emprunts par la société de chauffage à distance Chopag S.A.

à Morges. Les activités de cette société sont parfaitement conformes à la politique du gouvernement en matière d'encouragement aux énergies renouvelables; c'est pourquoi la demande de garantie est acceptée. Cette décision permet à Chopag SA d'obtenir des conditions de crédit nettement plus favorables de la part des banques. Le projet de décret sera soumis prochainement au Grand Conseil.

René Vuilleumier, service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 95 50

Police des eaux dépendant du domaine public: modification de la loi

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une modification de la loi (1957) sur la police des eaux dépendant du domaine public, qui répond également à la motion du député Marcel Muller. Dans leurs grandes lignes, les modifications proposées portent à 60% en moyenne le taux des subventions versées par l'Etat pour les coûts d'entretien des cours d'eau non corrigés (30 à 40% actuellement) et introduisent également la notion de solidarité entre les communes. Cette augmentation de charge pour le Canton sera couverte par la bascule du point d'impôt dans le cadre d'EtaCom.

François Matthey, service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 09 - Silvia Ansermet, service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 53

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Poursuite des activités d'enseignement pendant le G8

Après examen de la situation, et en coordination avec les autorités de police, le DFJ a décidé que les établissements de formation situés en bordure ou dans la zone «jaune» du dispositif de sécurité mis en place pour le sommet du G8 poursuivront normalement leurs activités. Seul le collège de l'Elysée, situé en partie dans le périmètre sécurisé, sera fermé les 2 et 3 juin. Cette approche est fondée sur une appréciation pragmatique et sereine et tient compte du calendrier des manifestations.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation et président du groupe DFJ-G8, 021 316 34 01

Haute école pédagogique: prolongation de l'activité de l'instance de médiation

L'activité de l'instance de médiation mise en place à l'occasion du transfert des formateurs de maîtres issus des anciens établissements regroupés au sein de la Haute école pédagogique vaudoise sera prolongée. Afin de permettre à cette instance de régler

les quelques cas de transfert de formateurs de maîtres encore en suspens, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté prolongeant jusqu'au 31 janvier 2004 la durée de son activité. Cet arrêté précise également que dès le 1er mai 2003, aucun nouveau cas de transfert ne peut être soumis à l'instance de médiation.

Philippe Lavanchy, Chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 01

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Boucllement des comptes de deux objets hospitaliers

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et un projet de décret concernant le boucllement des comptes de deux objets de transformations hospitalières dont les crédits d'ouvrage ont été accordés en 1993 et 1994. Les deux crédits additionnels d'investissement concernent pour l'un, des transformations à l'Institut de microbiologie universitaire (Fr. 304'400.-) et pour l'autre des travaux réalisés à l'hôpital de Cery (Fr. 333'700.-).

J.-P. Hamel, Hospices cantonaux, 021 314 69 53

DINF

Département des infrastructures

Constructions en zone agricole: clarification des critères

Le Conseil d'Etat a clarifié les critères de décision s'appliquant aux autorisations de construire en zone agricole et publie quatre brochures thématiques. C'est le résultat d'un travail conduit dans un esprit de concertation avec les représentants de tous les milieux concernés par l'aire rurale. Le gouvernement a également décidé d'élargir quelque peu les possibilités de construire des logements agricoles.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 - Nicole Surchat Vial, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 44

Renforcement de la prévention des accidents dus aux chantiers

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement de prévention des accidents dus aux chantiers qui abroge le précédent datant de 1989. La révision a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction du 29 mars 2000. Principales modifications : planification des travaux garantissant la sécurité et la santé des travailleurs, ainsi

que la protection du public, annonce du montage de grues ou d'échafaudages avant l'ouverture du chantier, exigences spécifiques pour certains travaux afin de prévenir les risques d'incendie et précautions particulières en cas de soupçons de présence d'amiante.

Ariane Zurbuchen, adjointe juriste, 021 316 75 52

DFIN

Département des finances

La gestion du risque financier introduite à l'Etat de Vaud

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) poursuit sa réorganisation afin de renforcer la fonction financière de l'Etat. Le secteur nouvellement créé de gestion des risques financiers met en place un système de suivi des participations de l'Etat dans des entreprises publiques et privées. Ce dispositif a pour objectif de repérer les situations susceptibles d'influencer les comptes du Canton, d'informer le Conseil d'Etat des risques encourus, et de proposer rapidement des mesures correctrices si nécessaire.

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01 – Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financières, 021 316 25 50

L'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2002

Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2002, avec quelques réserves. Le Conseil d'Etat a pris connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision, et prendra position prochainement sur les réserves émises.

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 031 316 20 01 – Pierre-André Romanens, chef ad intérim du Contrôle cantonal des finances, 021 316 19 73

DEC

Département de l'économie

Retraite du chef du Service de l'éducation physique et du sport

Le Conseil d'Etat a pris acte que Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 30 septembre 2003. Occupant cette fonction depuis 1991, M. Bron, enseignant de formation, a été actif dans la plupart des domaines qui composent le sport. Avant de prendre ses fonctions à la tête du SEPS, il a dirigé, dès 1982, l'Office de l'éducation physique de la jeunesse.

Appelé à siéger au sein de la Commission fédérale du sport, il en a assumé la présidence pendant 6 ans. Instigateur de nombreuses réformes, M. Bron s'est toujours engagé intensivement pour la cause sportive et l'éducation de la jeunesse et a collaboré à maintenir un esprit de coopération entre autorités cantonales et milieux sportifs.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 10 - DEC, Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 43

Nouvelle politique du logement: mandat du groupe de réflexion

Face à l'importante pénurie de logement constatée actuellement (0,8% seulement de logements vacants dans le canton et 0,2% à Lausanne) et pour répondre aux souhaits de députés, un groupe de travail s'est constitué afin d'étudier les moyens de pallier cette situation. Le Conseil d'Etat a conféré un mandat à ce groupe, afin qu'il puisse mener à bien sa réflexion, qui doit faire l'objet d'un rapport au Grand Conseil à mi 2004. A court terme, ce mandat prévoit l'établissement d'un constat actuel du marché, les listes des communes «stratégiques» et des principaux acteurs de la construction immobilière. Une politique de contact et de communication portant sur les terrains légalisés, constructibles et disponibles sera ensuite élaborée avec ces milieux.

Yves Martin, chef du Service du logement, 021 316 63 79

Direction ad intérim du Contrôle cantonal des finances

Un trio reprend la direction ad intérim du Contrôle cantonal des finances après le licenciement de son chef, Pierre Ethenoz.

Tous deux adjoints depuis plusieurs années au Contrôle cantonal des finances (CCF), Pierre-André Romanens et Thierry Bonard ont été désignés conjointement et ad intérim à la tête du service. Pour la durée de l'intérim, le Conseil d'Etat a voulu adjoindre à cette équipe de direction l'appui d'un spécialiste du contrôle des finances d'une autre collectivité publique, en la personne de Michel Poirier, chef du Service de l'inspection des finances du canton de Neuchâtel.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le Conseil d'Etat a rappelé son attachement à un contrôle des finances efficace, agissant dans le cadre de l'autonomie que lui confère la Loi sur les finances. Dans ce sens, il a réaffirmé récemment sa pleine confiance à l'égard de Pierre-André Romanens et Thierry Bonard, qui ont accepté de poursui-

vre leur mission en assurant conjointement la direction ad intérim du CCF.

Un appui extérieur afin de garantir l'indépendance du CCF

Pour garantir à ce service son indépendance et l'ensemble des conditions nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans le climat actuel tendu, le Conseil d'Etat a sollicité l'appui du chef du Service de l'inspection des finances de Neuchâtel, M. Michel Poirier. Cette initiative a été prise au regard de l'étroite collaboration déjà en place entre le CCF et son homologue neuchâtelois. Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a accepté de déléguer M. Poirier auprès du CCF; et les deux gouvernements ont signé une convention.

MM. Romanens et Bonard sont entièrement responsables de la conduite et de la gestion du service. M. Poirier assurera pour la durée de l'intérim une fonction de conseil au sein de la direction. Il collaborera en particulier au suivi du programme de travail du CCF, au suivi du budget et à l'examen des ressources nécessaires à l'exercice de la mission du service. Il participera à la dis-

cussion du contenu des rapports du CCF, et contribuera aux bonnes relations du service avec les entités auditées, à l'interne comme à l'externe de l'administration cantonale.

Après avoir obtenu une licence en sciences économiques, option gestion d'entreprise, à l'Université de Neuchâtel, Michel Poirier a travaillé six années dans une grande société fiduciaire. Il dirige le Service de l'inspection des finances de Neuchâtel depuis 1985. Il est titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable depuis 1986.

Comptable diplômé, Pierre-André Romanens a exercé pendant 28 ans dans plusieurs entreprises commerciales et fiduciaires, avant d'entrer en 1997 au CCF en qualité de chef de service adjoint. Licencié en sciences économiques puis expert-comptable diplômé, Thierry Bonard a travaillé pendant 16 ans dans une société fiduciaire, avant de rejoindre le CCF en 1999 comme chef de service adjoint.

Informations complémentaires: Pascal Broulis, chef du Département des finances (021/316 20 01); Pierre-André Romanens, chef ad intérim du Contrôle cantonal des finances (021/316 19 73).

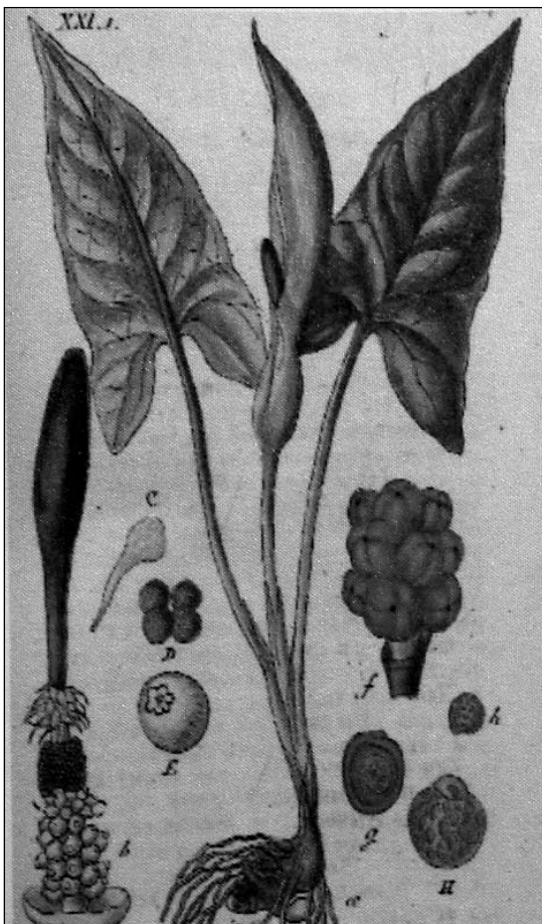


Créatures de Dieu, les plantes ne peuvent demeurer anonymes

Nombril de Vénus, Casse-lunettes, Bourse à pasteur ou Dame sans chemise. Autant de noms populaires, charmants et évocateurs à la fois, portés par des plantes d'ici et d'ailleurs. Un foisonnement de noms mis au pas par la rigide nomenclature du scientifique Linné, il y a 250 ans. Au nom du progrès et de la botanique moderne.

Avant 1753 régnait la confusion. Aucune règle ne permettait aux botanistes de donner un nom unique, reconnu par tous, à chacune des quelque 10'000 plantes alors répertoriées. D'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, une même plante était ainsi affublée d'un orilège de noms: aux dénominations populaires, aussi pittoresques que charmantes, se mêlaient les identifications scientifiques des botanistes. Ces derniers avaient alors pour habitude d'affubler les végétaux de longs descriptifs en latin qui leur tenaient lieu de noms. Ainsi: le *plantago foliis ovatis glabris* ou le plantain à feuilles ovales et glabres, qui aujourd'hui est classifié sous le nom de *Plantago major* ou le grand plantain.

Un régime dû à Carl Linné (1707-1778), un prolifique botaniste suédois qui, en 1753, inventa la nomenclature binomiale, encore actuellement en vigueur. Dans son ouvrage *Species plantarum*, il propose de nommer les plantes grâce à une combinaison, en latin toujours, de deux mots seulement. Un code universel et extensible à souhait qui se décline en un nom de genre (commun à plusieurs espèces) accolé avec un nom d'espèce (qui lui est propre). Une prouesse scientifique



«*Arum maculatum*» telle est le nom de cette plante selon la nomenclature binôme inventée par le botaniste suédois Carl Linné. «Langue de bœuf», «Pied de veau», «Pilon» ou «Pain de crapaud» selon le parler populaire.

qui bouleversera non sans mal 2000 ans de tradition, car jugée trop abstraite, trop artificielle voire trop fixe - le savant suisse Albrecht von Haller lui reprochait de ne pas tenir compte de la variabilité des plantes.

Fils de pasteur, Carl Linné avait entamé des études de théologie avant de se tourner vers la médecine et la botanique. Il était convaincu que les plantes, comme les animaux et les hommes, étaient des créations de Dieu. Il lui appartenait à lui de découvrir l'ordre de cette création et de donner des noms aux végétaux, car des créatures de Dieu ne pouvaient rester anonymes. Une quête du *Prince des botanistes* retracée dans une passionnante petite exposition du Musée de botanique. Petite devinette: que tient Linné à la main dans pratiquement tous ses portraits? Une délicate *Linnaea borealis*, la linnée, une fleur qu'un botaniste de ses admirateurs lui dédia en 1739.

Annika Gil

«Le nom des plantes en deux mots. La nomenclature botanique moderne a 250 ans». Musée et jardins botaniques cantonaux, Lausanne. Entrée libre, 3h30 à 17h30. Jusqu'au 29 juin.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. *Atelier Raynald Métraux. Impression et édition d'estampes contemporaines.* Une exposition qui relate l'activité de l'atelier Métraux, ouvert à Lausanne en 1991. Lithographe, imprimeur et éditeur engagé dans le domaine de l'estampe contemporaine. Mar.-dim.: 11h à 17h30. Jusqu'au 1^{er} juin.

Espace Arlaud, Lausanne. *La Haute-Asie telle qu'ils l'ont vue. Explorateurs et géologues 1820-1940.* Une exposition du Musée cantonal de géologie qui fait revivre les expéditions de scientifiques occidentaux entre le Tibet, la Mongolie ou le Kashmir. Mer.-vend.: 12h-18h; sam.-dim.: 11h-17h. Jusqu'au 27 juillet.

Espace Arlaud, Lausanne. *Les animaux du 6^e jour: les animaux dans la Bible et l'orient ancien.* Le Musée cantonal de zoologie décortique la relation entre l'homme, l'animal et le divin. **Visites guidées:** jeudis 12, 19 et 26 juin, à 18h. Jusqu'au 10 août.

Musée romain, Avenches. *La vannerie à l'époque romaine.* Découvrir, grâce à des reconstitutions d'objets antiques, un artisanat alors omniprésent dont il ne reste que d'infimes vestiges. Jusqu'au 27 septembre.

Musique

Requiem d'Hector Berlioz, par le Chœur universitaire de Lausanne, accompagné par l'orchestre Sinfonietta de Lausanne, sous la direction de Jean-Ch. Aubert. Jeudi 5 et vendredi 6 juin, à 20h30, Métropole, Lausanne. Location: 021 318 71 71 (après-midi)

Conférences

«**La démocratie, quelle avenir?**». Dernier des cinq cafés politiques organisés à l'occasion du centenaire de la Faculté des sciences sociales. Salon bleu du Grand café du Casino de Montbenon, lundi 2 juin, à 18h30.

«**Éloge de la lecture**», par Michèle Petit (Paris), jeudi 5 juin, à 20h, à la Bibliothèque cantonale et universitaire, Palais de Rumine, Lausanne.

Trois conférences sur l'histoire du Portugal au Musée historique de Lausanne: «**Le siècle de Pombal? Images et ambivalences du Portugal du XVIII^e**», par le Prof. Nuno Monteiro, mercredi 28 mai, à 18h. «**L'État Nouveau, le salazarisme et l'autoritarisme européen**», par le Prof. Antonio Costa Pinto, jeudi 5 juin, à 18h. «**La démocratie, l'Europe et la politique extérieure portugaise**», par le Prof. Nuno Monteiro, mardi 10 juin, à 17h30.